

«Que les autorités ne repro

PLACEMENTS FORCÉS

Fribourgeoise d'origine, Christiane Rielle a été arrachée à sa maman biologique à 5 ans. Après l'orphelinat, elle a été adoptée par un couple de Sierre, où elle passe le reste de sa vie. La sexagénaire est l'une des victimes des mesures de coercition en Suisse.

PAR **CHRISTINE SAVIOZ**
PHOTOS **SABINE PAPILLOUD**



Christiane Rielle, tenant son dossier d'enfant placée, pose sur l'œuvre réalisée par Raphael Stucky qui fait office de mémoire aux victimes valaisannes de mesures de coercition.

Dix ans ont passé depuis la première fois où elle a témoigné dans «Le Nouvelliste». Dix ans qui lui ont permis de relier, encore et encore, son dossier d'enfant placé. Christiane Rielle (65 ans), du nom de ses parents adoptifs valaisans, est l'une des 40 000 enfants suisses placés par mesures de coercition entre 1930 et 1981. Elle a accepté de témoigner de nouveau à l'occasion de la création d'un mémorial dédié aux victimes valaisannes inauguré hier à Sion. «Je suis d'accord de reprendre la parole pour faire de la prévention auprès des autorités de protection de l'enfance. Si elles pouvaient prendre conscience de l'impact que la privation de parents peut avoir sur les enfants...» Fribourgeoise d'origine, elle a été enlevée à sa maman biologique à un peu plus de 5 ans. La fillette subissait des violences à répétition de sa mère. «J'ai notamment découvert dans mon dossier qu'il m'avait jetée par la fenêtre. C'est peut-être pour ça que j'ai le vertige.» Elle se souvient des coups et des hurlements de son bourreau. «D'ailleurs je ne supporte pas de voir des personnes se crier dessus aujourd'hui. Dans ces situations, je disparaissais.»

Aucun contact avec sa mère pendant trente ans

Son placement devait lui offrir une bulle protectrice. Certes. «Mais on peut se demander pourquoi on décide de placer l'enfant au lieu d'aider la ma-

man?» Christiane Rielle comprend qu'il faut protéger les enfants, mais c'est la manière dont cela a été fait qu'elle regrette. Depuis ses 5 ans et demi, elle n'a plus jamais eu de contact avec sa mère biologique, pas même par téléphone, jusqu'à ce qu'elle fasse des recherches, trente ans plus tard, et parvienne à la retrouver.

«Si les autorités pouvaient prendre conscience de l'impact que la privation de parents peut avoir sur les enfants...»

C'est en parcourant son dossier de 80 pages qu'elle découvre les coulisses de son placement. «J'ai de la chance d'avoir été accompagnée par des personnes de la LAVI (ndlr: loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) pour la lecture difficile de ces pages. Je conseille aux gens de se faire accompagner, car on apprend des choses qui peuvent être difficiles à intégrer.» Elle raconte avoir appréhendé ce document de façon administrative d'abord, avec le récit de toutes les dates. Puis elle en a fait une deuxième lecture pour comprendre ce qu'avait vécu sa maman. C'est seulement à la troisième lecture qu'elle intègre qu'elle était bel et bien la petite fille décrite. «J'ai eu le dossier en 2018 et je n'ai réali-

sé ça qu'aujourd'hui. Avant, c'était comme si je lisais l'histoire de quelqu'un d'autre. J'étais bloquée.» Elle découvre aussi le «travail de sape» des autorités de protection de l'enfance envers sa mère biologique. «C'est choquant de voir combien ces personnes la jugeaient, lui collaient des étiquettes. En lisant les entretiens qu'a subis ma mère, j'ai vu les questions violentes qu'on lui posait et découvert les échanges de courrier avec le tuteur où elle exprimait sa volonté de me garder.» Elle apprend encore que sa mère a subi des pressions sociales pour signer des

«Dans mon dossier, j'ai découvert les échanges de courrier de ma mère avec le tuteur où elle exprimait sa volonté de me garder.»

papiers d'abandon et éloigner son enfant des maltraitances.

Humiliations à l'orphelinat

La petite Christiane est hospitalisée pour mauvais traitements quand les autorités prennent la décision drastique de l'éloigner de sa maman. En-

fant rebelle, elle se retrouve alors à l'orphelinat fribourgeois de Courtepin tenu par des sœurs. Elle y reste quelques mois, puis retourne chez elle avant d'être de nouveau placée à l'orphelinat. Les religieuses lui mettaient des bâillons sur la bouche pour la faire taire. «J'ai subi leur sévérité et des humiliations.» Après quelques mois, la frêle fillette se voit catapultée chez un couple de Sierre. «On ne m'a rien expliqué. La Supérieure m'a juste dit: tu vas avec ces deux personnes et tu prends le train. Ce sera tranquille.»

La fillette débarque alors dans une nouvelle famille et un nouveau canton, sans autre explication. Elle sera la seule enfant d'un couple déjà relativement âgé. «J'ai tout de suite eu un bon contact avec mon père adoptif, qui était très calme.» A la lecture de son dossier relatant l'enquête sociale sur ses futurs parents, elle apprend que son papa sierrois avait lui-même été un enfant placé. Il était encore bébé quand il a été remis au couvent des capucins à Sion, «car on voulait tenter à sa vie pour une histoire d'héritage». A 5 ans, il était placé dans une famille à

«Je salue le travail de mémoire pour les futures générations.»

Christiane Rielle était présente à Treyvaux dans le canton de Fribourg lorsqu'en 2013, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a rendu visite à quelques victimes de mesures de coercition dans leur enfance. Une rencontre intervenue quelque temps après la demande de pardon du Conseil fédéral à toutes les personnes qui avaient été placées de force de 1950 à 1981, pour les grandes souffrances qu'elles ont endurées. Pour la Valaisanne d'adoption, ce moment a été marquant. Elle prend ainsi acte des excuses présentées par le Valais «même si elles arrivent un peu tard». Le fait que le canton décide d'ériger un mémorial en faveur des victimes de ces mesures de coercition dans le canton la touche. «Je salue le travail de mémoire pour les futures générations. Ça montre que ça a bel et bien existé. C'est écrit, daté, c'est là. On ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé. Le mémorial devrait inciter les autorités à ne pas reproduire les mêmes erreurs, comme le jugement, le fait de coller des étiquettes aux parents.»



Plusieurs victimes de placements forcés ont assisté avec émotion hier à Sion à la cérémonie inaugurale du mémorial.